

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 V 60 Vœu relatif aux logements de l'AP-HP.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que l'AP-HP est propriétaire de plus de 10 000 logements dont la gestion est assurée directement par l'AP-HP ou par des bailleurs sociaux ;

Considérant l'article 137 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Considérant les difficultés que peuvent rencontrer les retraités de l'AP-HP pour accéder au parc privé, du fait des prix élevés de l'immobilier parisien privé, à la vente et à la location ;

Considérant que les retraités de l'AP-HP qui résident actuellement dans ces logements sont donc dans une situation de précarité nécessitant une vigilance de la Ville de Paris ;

Sur proposition de MM. Didier LE RESTE, Hervé BÉGUÉ, Nicolas BONNET-OULALDJ et des élu-e-s du groupe Communistes - Front de Gauche,

Émet le vœu que :

- une table ronde réunissant l'AP-HP, la Préfecture, la Ville de Paris, les mairies d'arrondissement concernées et les organisations syndicales de l'AP-HP, soit organisée,
- l'ensemble des locataires qui répondent aux conditions fixées par l'article 137 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 soient maintenus dans les logements, et puissent bénéficier d'un nouveau contrat de location, aux conditions prévues par l'article 10 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989.